



FLOORBALL BOOST CAMP

Moudon 2025

Conditions générales du Floorball Boost Camp – Camp Passion – Moudon 2025

Organisateur

- Le Camp Passion 2025 est une semaine d'unihockey organisé par l'association « Floorball Boost Camp » (ci-après : « L'organisateur »).

Lieu et date

- Le camp se tiendra à Moudon, dans le canton de Vaud au Complexe sportif Champ -du-Gour
- Début : Lundi 14 juillet 2025, 9h00 (arrivée dès 8h30)
- Fin : Vendredi 18 juillet 2025, 17h00 (départ au plus tard 17h30)

Prix

- Prix du camp : CHF 300.-
- Le coût du camp inclut les repas de midi, deux collations, les entraînements d'unihockey et d'autres activités sportives durant la semaine.
- Le transport n'est pas inclus dans le prix du camp et se fait sous l'entière responsabilité du participant et de ses parents.
- Dans la mesure du possible, les participants cherchant à faire du co-voiturage seront mis en contact par l'organisateur.

Annulation

- Toute annulation devra se faire par courriel à l'adresse contact@floorballboostcamp.ch.
- Les montants suivants seront facturés en cas d'annulation du participant :
 - Avant le début du camp :
 - 50% du prix du camp dès le 1 juin 2025,
 - 100% du prix du camp dès le 1^{er} juillet 2025.
 - Durant le camp :
 - Le camp dans son ensemble étant payé en amont, aucun remboursement ne sera effectué par l'organisateur.

Mesures spécifiques en cas de pandémie

1. **Respect des règles imposées**
 - a. Les organisateurs devront respecter les directives ordonnées par les instances fédérales, cantonales et de la branche sportive.
 - b. Ils devront vérifier si toutes les directives peuvent être appliquées avant d'organiser le camp ou lors de la préparation d'un camp.
2. **Annulation**
 - a. En cas d'annulation du camp pour des raisons sanitaires par l'organisateur, un remboursement est possible selon la nature de l'annulation.
3. **Respect des mesures sanitaires**
 - a. Les organisateurs prépareront un plan de protection qui sera adressé aux participants avec les dernières mesures en vigueur et qui leur sera adressé le week-end précédent le camp.
 - b. Le respect de ces mesures par le participant est obligatoire.

Assurance

- Les participants doivent être assurés contre les risques d'accidents pouvant survenir durant le camp.
- Pour les participants résidents à l'étranger, une assurance maladie et accident valide en Suisse est obligatoire.
- Les participants doivent également avoir une assurance responsabilité civile (RC) valable pour la période du camp.
- L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident ou de blessure survenue pendant le camp (transport inclus).
- L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol ou de dommage des effets personnels du participant survenu durant la durée du camp.

Capacités sportives des participants

- Le Camp Passion – Moudon 2025 s'adresse à des enfants qui débutent ou qui ont déjà joué au unihockey.
- Le but du camp est d'améliorer son niveau d'unihockey, tout en s'amusant.

Comportement durant le camp

- Le participant devra respecter toutes les personnes présentes durant le camp, c'est-à-dire les organisateurs, les entraîneurs, les autres participants, les arbitres, les membres de la cuisine et les membres du Complexe sportif de Moudon.
- Le participant s'engage à faire preuve de ponctualité, ainsi que de respect et de politesse envers les personnes susmentionnées ainsi que tous les autres participants.
- Il s'engage à respecter le matériel et les locaux et à annoncer immédiatement tout défaut ou casse.
- Toute violation de ces règles de comportement sera dénoncée aux parents et pourra faire l'objet d'une exclusion par les organisateurs.
- En cas d'exclusion du camp, aucun remboursement, ni aucune prise en charge des frais de retour par l'organisateur n'aura lieu.

Entraînements et matchs

- Le participant devra être prêt 5 minutes avec le début de chaque entraînement.
- Il devra écouter les consignes des entraîneurs et des arbitres, dans le calme.
- Pour des conditions d'hygiène et de respect, la douche est obligatoire avant les repas et en fin de journée.
- En cas de non-respect d'une consigne, le participant pourra se voir exclu de l'entraînement et, le cas échéant, recevoir une corvée punitive.

Validation de l'inscription

- L'inscription n'est validée qu'après réception du paiement et des documents suivants :
 - o Le présent formulaire daté et signé
 - o Le formulaire de droit à l'image daté et signé
- Une confirmation d'inscription vous sera envoyée par mail après réception des documents susmentionnés et du paiement.
- Les derniers détails du camp vous seront envoyés dans les semaines précédant le camp.

Par ma signature ou celles d'un de mes représentants légaux, j'accepte les présentes conditions générales.

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Lieu et date

Signature du participant

Lieu et date

Signature du représentant légal



Floorball Boost Camp

contact@floorballboostcamp.ch